

## Liste des pièces à fournir - Réponse à Appel à Projets BIENNALE 2024

| Pièces   | Année de référence | Remarques  |
|--|--------------------|--|
| <b>Pièces à fournir relatives au projet proposé</b>  |                    |  |
| Dossier de présentation du projet  |                    | 15 pages maxi  |
| Synthèse du projet   |                    | 2 pages maxi   |
| Lettre d'engagement du ou des partenaires  |                    |  |
| <b>Pièces à fournir pour toute demande de subvention</b>   |                    |  |
| Attestation d'assurance  | Année N-1*         | Année en cours : 2023  |
|  | Année N**          | L'attestation d'assurance <b>2024</b> sera à fournir ultérieurement  |
| Derniers relevés bancaires (compte sur livret, actions...), datant de moins de 3 mois  |                    | Il s'agit des relevés de <u>l'ensemble des comptes</u> de l'association qui demande la subvention : compte courant, comptes épargne etc...                         |
| Dernier rapport d'activité   | Année N-1*         | Année en cours : 2023  |
| Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale 2023, <u>daté</u> et <u>signé</u>  | Année N-1*         | <b>Année en cours</b><br>il doit être complet (avec les annexes éventuelles et le nom des participants), daté et signé.  |
| Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale 2024, <u>daté</u> et <u>signé</u>  | Année N**          | <b>PV de l'AG 2024</b> ; à fournir ultérieurement<br>il doit être complet (avec les annexes éventuelles et le nom des participants), daté et signé.                |
| RIB : Relevé d'identité bancaire   |                    | A fournir si 1ère demande de subvention ou changement de coordonnées bancaires ; l'adresse doit être celle du siège de l'association                               |
| Dernière composition du bureau et du Conseil d'administration  | Année en cours     |  |
| <b>Pièces comptables relatives à l'association</b>   |                    |  |
| Compte de résultat et bilan détaillés, <u>définitifs</u> et <u>certifiés</u> par le Président ou le trésorier de l'Association | Année N-1*         | Année en cours : <b>2023</b> (à défaut des comptes définitifs, fournir obligatoirement les comptes provisoires datés)  |
|  | Année N**          | Le document <b>pour 2024</b> sera à fournir ultérieurement, en 2024 (au plus tard 6 mois après la clôture des comptes)   |
|  |                    | Si les subventions publiques perçues sont <b>de 153 000 euros ou plus</b> , le compte de résultat doit être certifié conforme par le Commissaire Aux Comptes (CAC) |

Année N-1\* = année en cours

Année N\*\* = année au titre de laquelle la demande de subvention est faite (2024)

## Liste des pièces à fournir - Réponse à Appel à Projets BIENNALE 2024

| Pièces  | Année de référence | Remarques  |
|---|--------------------|--|
| <b>Pièces administratives relatives à l'association</b> : à fournir si vous n'avez pas "déclaré votre structure" sur la plateforme (demande n°1)                          |                    |  |
| Statuts de l'association  |                    | Dernière version<br>Ils doivent impérativement être <u>datés</u> et <u>signés</u> .  |
| Récépissé de déclaration de création de l'Association en Préfecture   |                    | Un récépissé de la déclaration est fourni avec le numéro d'inscription au Répertoire National des Associations (RNA). Il est utile à l'association pour effectuer toutes les démarches en son nom.<br>Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) est composé de la lettre « W » suivie de 9 chiffres |
| Récépissé de déclaration de modification de l'Association en Préfecture   |                    | La modification peut porter sur l'adresse du siège de l'association, son objet...  |
| Publication de création au Journal Officiel   |                    |  |
| Dernière composition du bureau et du Conseil d'Administration (CA)  |                    | Document signé et daté ou extrait des PV des assemblées désignant les membres du bureau et du CA   |
| Fiche de situation SIRET / SIREN  |                    | La fiche de situation SIRET/SIREN est le document qui indique le numéro d'immatriculation auprès du répertoire national des entreprises et des établissements  |
| <b>Pièces à fournir en plus, selon les spécificités de l'association</b>  |                    |  |
| Attestation de paiement de l'URSSAF <b>datant de moins de 3 mois</b>  |                    | Pour les associations employant au moins 1 salarié   |
| Rapport du commissaire aux comptes (Rapport CAC)  | Année N-1*         | Si l'association a perçu 153 000 euros ou plus de dons ou de subventions   |
| Copie de la déclaration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou document attestant que la déclaration a bien été faite   | Année N-1*         | Autre document possible : document attestant que la déclaration a bien été faite   |
| Attestation ou la publication dans le compte financier des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature | Année N-1*         | Pour les associations ayant un budget de 150 000€ ou plus et au moins 50 000€ de subventions publiques<br><br>Le document doit être signé avec l'entête/le nom de l'association tel qu'il figure dans les documents de la préfecture   |

Année N-1\* = année en cours

Année N\*\* = année au titre de laquelle la demande de subvention est faite (2024)

Ville d'Aix-en-provence